

## **contrat de mise à disposition du matériel**

Entre L'École Nationale Supérieure d'Architecture de Paris-Belleville, 60 bd de la Villette, 75019 PARIS représentée par son directeur, François Brouat, ci-après dénommée l'Énsa-PB, d'une part,  
Et (prénom).....(nom)..... n° , ci-après dénommé l'Emprunteur, d'autre part,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : L'Énsa-PB met à disposition de l'Emprunteur, le matériel désigné ci-après :

Article 2 : Ce prêt est consenti à l'Emprunteur dans le cadre d'une activité de l'école..  
La période du prêt est comprise entre le ..... et le .....  
Le matériel désigné ci-dessus sera restitué au plus tard à cette date, au service audiovisuel de l'Énsa-PB.

L'Emprunteur prend toutes mesures utiles au maintien en état du matériel mis à sa disposition et à sa préservation contre le vol. Cette mise à disposition, précaire et révocable, est consentie à titre gracieux.

Article 3 : L'Emprunteur s'engage en cas de non restitution du matériel prêté, à le rembourser au prix du neuf ou bien restituera à l'Énsa-PB des matériels exactement similaires.

Fait en deux exemplaires originaux à Paris, le .....

L'Énsa-PB  
Prénom,nom  
Signature

L'Emprunteur  
Prénom, nom  
Signature